

Étude de Maître LELIÈVRE
27, Rue Weber
Paris XVI^{ème}

Paris, le 25 février 1902 ;

à M. & M^{me} Léon Berthommé

Objet : État de vos biens et possessions.

Madame, Monsieur,

Suite au récent décès de M. Jules Berthommé, nous vous prions de trouver ci-après l'état de vos placements, ainsi que nos conseils pour d'éventuelles opérations destinées à faire fructifier votre patrimoine.

- Votre récent héritage d'une maison individuelle dans le XVI^{ème} Arrondissement de Paris reste un patrimoine foncier fiable qui ne peut que prendre de la valeur. Il est à conserver car il représente un apport important (*de l'ordre de plusieurs milliers de francs Or*) si vous deviez un jour — ce qu'à Dieu ne plaise ! — vous procurer de l'argent de façon pressante.

- Les avoirs bancaires de feu monsieur votre père, à notre connaissance, n'ont pas été modifiés. Il avait prévu de dépenser la rente due à la vente de son cabinet et de sa clientèle au fur et à mesure de ses besoins, avec prévision d'une rente raisonnable pour chacun de ses petits enfants, qu'il aimait beaucoup. Une somme qu'ils toucheraient à leur majorité respective. À ma connaissance, il n'a pas eu le temps de donner suite à ce projet, et l'essentiel de ses biens, propriété et numéraire, vous revient donc.

- Pour ce qui est d'éventuels placements, je ne saurais trop vous conseiller les emprunts Russes, qui seraient une base solide pour un portefeuille d'actions que nous ne saurions trop vous conseiller de vous constituer de manière progressive.

Restant à votre disposition, nous vous prions, Cher Monsieur Berthommé, de croire à notre dévouement.